



Bonjour,

La création du corps des psychologues de l'Education Nationale sera effective avec la parution du décret, prévue pour fin janvier 2017.

Les référentiels d'activité, de connaissances et de compétences ainsi que le programme du concours ont été élaborés au cours de l'année 2015-2016.

A partir de février 2017, s'ouvrira une période de choix statutaire pour les psychologues des écoles avec 2 possibilités :

- l'intégration dans le nouveau corps
- le détachement (maintien du statut PE)

Afin d'échanger sur le corps, le statut et le métier, et sur toutes les questions qui se posent, le SNUipp-FSU organise un stage syndical académique

le vendredi 3 mars 2017

de 9h30 à 16h30

à la maison des syndicats, 15 bd de la Paix 51100 Reims.

Ce stage est ouvert aux syndiqués et non syndiqués.

La réunion sera animée par Natacha Delahaye, co-responsable du collectif national des psychologues du SNUipp-FSU.

L'autorisation d'absence est de droit, il faut adresser son formulaire s/c de votre IEN au DASEN (changement de département).

En comptant sur votre présence,

Les bureaux départementaux des sections du SNUipp-FSU / 08-10-51-52